

AVIS DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice**I.1) NOM ET ADRESSES**

Agglo-Pays-Dreux, Point(s) de contact : service commande publique,
28103, Dreux Cedex, F, Téléphone : (+33) 2 37 64 84 97
Courriel : commande publique@dreux-agglomeration.fr, Code NUTS : FRB02

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.cadd-marches.com>
Adresse du profil acheteur : <http://www.cadd-marches.com>

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.cadd-marches.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <http://www.cadd-marches.com>

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles.

Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse :

<http://www.cadd-marches.com>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre type : Etablissement de coopération intercommunale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE**Section II : Objet****II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ****II.1.1) Intitulé :** Contrat de concession du réseau de transport public

Numéro de référence :

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 60112000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché**Services**

II.1.4) Description succincte : Le concessionnaire (ou délégataire) sera chargé de l'exploitation et de la gestion (administrative, technique et financière) ainsi que de l'entretien et la maintenance du réseau de transport public de voyageurs ainsi que des biens qui y sont affectés. Les principales données d'exploitation de la DSP de transport urbain et à la demande actuelle sont les suivantes :

- 1 076 566 km réalisés en 2018 (lignes régulières et TAD) - une fréquentation d'1,2 million de personnes pour les lignes régulières en 2018 - et 13 043 personnes pour les transports à la demande (dont personnes à mobilité réduite). - Les recettes billetteries sont de 817 103 euros HT (2018) - et la contribution financière versée par l'AOM de 3 688 744 euros € pour les lignes régulières en 2018 et 523 116 euros pour le TAD. Le prochain contrat de concession intégrera les transports scolaires réalisés sur le ressort territorial de mobilité, pour 6000 élèves de la maternelle au lycée.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : oui

Il est possible de soumettre des offres pour un seul lot

Mots descripteurs : Transport

II.2) DESCRIPTION**II.2.1) Intitulé :** Contrat de concession du réseau de transport public

Lot n° : 00

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 60112000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRB02

Lieu principal d'exécution : Ressort territorial de mobilité de l'Agglomération du Pays de Dreux

II.2.4) Description des prestations : Le concessionnaire (ou délégataire) sera chargé de l'exploitation et de la gestion (administrative, technique et financière) du réseau de transport public de voyageurs ainsi que des biens qui y sont affectés



dans les conditions définies par le cahier des charges de la consultation. Le service comprendra : - une dizaine de lignes régulières urbaines et/ou péri-urbaines, - une navette du centre-ville de Dreux (gratuite), - 1 ligne de bus urbaine circulant le dimanche, - 1 service urbain de soirée en correspondance avec les trains provenant de Paris, - 3 services de transport à la demande, dont les dessertes portes à portes pour les TAD-TPMR, - les services scolaires réalisés sur le ressort territorial de mobilité - la relation aux usagers et le marketing. Des options et une ou des variante(s) (optimisation ou amélioration de l'offres) seront prévues.

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : euros

II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 96

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :

Mots descripteurs : Transport

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Le candidat est tenu de produire à l'appui de sa candidature les pièces suivantes : Présentation du candidat ou du groupement : une lettre de candidature présentant le candidat (ou le groupement). • la lettre de candidature, est datée et signée par un représentant habilité à engager le candidat, mentionnant le nom ou la dénomination du candidat, son adresse ou l'adresse de son siège social, le cas échéant son n° d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ou au répertoire des métiers, précisant si le candidat se présente seul ou en groupement ; • en cas de groupement, la lettre de candidature identifie chaque membre du groupement, ainsi que son mandataire, en comportant pour chacun d'entre eux les mentions relatives à l'identité du candidat, précisées ci-avant. Le formulaire DC1 peut être utilisé à effet de lettre de candidature. ▪ Régularité de la situation du candidat : Le candidat produit, à l'appui de sa candidature,

1. une déclaration sur l'honneur attestant : • Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du Code de la commande publique ; • Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 du Code de la commande publique et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-8 du Code de la commande publique, sont exacts.

2. les justificatifs nécessaires à l'appréciation de la régularité de sa situation en ce qui concerne, les aspects fiscaux et sociaux (impôts, TVA, cotisations sociales) – arrêté du 22 mars 2019. **3.** du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Le candidat est tenu de fournir, à l'appui de sa candidature, les renseignements et formalités nécessaires pour évaluer ses capacités économiques et financières : **1.** une déclaration sur l'honneur concernant, d'une part, le chiffre d'affaires global et, d'autre part, s'il y a lieu, le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à celles auxquelles se réfère le présent avis réalisées au cours des 3 derniers exercices ; **2.** les bilans, comptes de résultat et annexes ou documents équivalents, des trois derniers exercices (ou des seuls exercices clos si la date de création de l'entreprise est inférieure à trois ans). En cas de réponse sous forme de groupement, l'ensemble des pièces énumérées ci-dessus devra être fourni pour chaque entreprise du groupement. Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Le candidat produira un mémoire présentant les garanties professionnelles (expérience, références...) du candidat ainsi que les moyens lui permettant d'assurer la continuité du service, ainsi que l'égalité des usagers devant le service public dont le candidat peut se prévaloir concernant l'exploitation de réseaux de transport public de voyageurs. Dans l'hypothèse de constitution d'un groupement, les justifications sont présentées distinctement pour chaque membre du groupement. Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

La prestation est réservée à une profession déterminée

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : La concession est réservée à une profession déterminée : Attestation de capacité; professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier de personnes

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

Le concessionnaire constituera une société dédiée, ayant un établissement sur le territoire, pouvant présenter des comptes,

clairement identifiés, de la délégation de service public. Elle percevra directement les recettes auprès des usagers et supportera l'ensemble des charges du service. La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux versera au délégataire une contribution financière forfaitaire en contrepartie des sujétions de service public qu'elle impose à son délégataire : itinéraires, fréquences, amplitude horaire, etc... Un intéressement de l'autorité délégante aux recettes commerciales pourra être fixé dans l'hypothèse où le résultat dégagé serait supérieur aux prévisions du délégataire.

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel affectés à l'exécution de la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

11 juin 2019 - 12:00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La commande en ligne sera utilisée

La facturation en ligne sera acceptée

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'Agglo du Pays de Dreux ne met à la disposition du délégataire comme bien que le local permettant l'établissement d'une boutique commerciale, dans les conditions définies par la convention. L'Aom prend à sa charge le financement et la mise à disposition des équipements fixes (poteaux d'arrêts). Le concessionnaire mettra à disposition de l'autorité Délégante l'ensemble des matériels et équipements complémentaires nécessaires à la réalisation du service. Il sera responsable de l'entretien courant et de la maintenance des biens et installations dont il a la charge. Les tarifs en vigueur en 2019/2020 seront maintenus en début de la convention. Le délégataire évaluera ses engagements de recettes sur cette base. Les candidatures seront exclusivement déposées sur le profil acheteur www.cadd-marches.com Parallèlement à l'envoi électronique, les opérateurs économiques peuvent faire parvenir à la Personne Publique une copie de sauvegarde sur support physique électronique (Cd-Rom, Dvd-Rom, clé Usb...) ou bien sur support papier. Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte dans les cas précisés par l'arrêté du 27 juillet 2018, article 2. Les documents figurant sur le support physique électronique peuvent être revêtus de la signature électronique. Elle sera déposée au siège de l'agglo ou envoyée à l'adresse indiquée plus haut. La commission de délégation de service public de l'autorité délégante arrête la liste des candidats admis à présenter une offre après :

- L'Examen de leurs garanties professionnelles et financières,
- Le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail Leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000, Orléans, F,

Téléphone : (+33) 2 38 77 59 00, Fax : (+33) 2 38 53 85 16, Adresse internet : <http://orleans.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Préfecture régionale des pays de la Loire, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, 44035, NANTES CEDEX 1, F,

Téléphone : (+33) 2 40 08 64 64

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

- Référé précontractuel : jusqu'à la date de signature du contrat (art. L.551-1 et suivants et, R.551-1 et suivants du code de justice administrative).
- Référé contractuel : dans un délai de trente et un (31) jours suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat (art. L.551-13 et suivants et, R.551-7 et suivants du code de justice administrative). Recours en contestation de la validité du contrat : dans un délai de deux (2) mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE Ass. 4 avril 2014, Département Tarn et Garonne, n° 343435)

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Greffé du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000, Orléans, F,

Téléphone : (+33) 2 38 77 59 00, Adresse internet : <http://orleans.tribunal-administratif.fr/>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 3 mai 2019